

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 12

Représentés : 12

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 24/04/2020

Date d'affichage : 28/04/2020

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 05 MAI 2020**

L'an deux mille vingt et le **CINQ MAI** à 10h00 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en **VISIOCONFERENCE**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Aimé GARNIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Marc Etienne LANSADE / René LE VIAVANT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Patricia PENCHENAT / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patricia BERENGUIER à Aimé GARNIER / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Christelle DUVERNET à Éric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le vendredi 26 juillet 2019, la commune de Cogolin recevait le Comité Miss France pour l'élection de « Miss Provence ».

Cet évènement, organisé par la commune de Cogolin, se déroulait dans un espace clos aménagé pour l'occasion, par les services techniques de la ville sur la place Victor Hugo.

A la fin de la soirée, les organisateurs ont appelé l'ensemble des professionnels ayant officié sur la manifestation, à monter sur la scène avec les Miss pour le « Final ».

Pendant ce laps de temps, les loges sont restées sans surveillance et à leur retour, les maquilleuses professionnelles du Comité Miss France ont

N° 2020/016

REMBOURSEMENT DE SINISTRE - VOL DE MAQUILLAGE - SOIREE MISS PROVENCE

CM du 05/05/2020

N° 2020/016

REMBOURSEMENT DE SINISTRE - VOL DE MAQUILLAGE - SOIREE MISS PROVENCE

constaté la disparition de leurs valises contenant l'ensemble du matériel de maquillage.

Les réclamations chiffrées formulées par les deux maquilleuses ont été déposées auprès de la compagnie d'assurance de la commune.

Après plus de cinq mois d'échange, la compagnie PNAS a fait connaître tant aux victimes qu'à la commune, son refus de prise en charge.

Il est utile de rappeler que le contrat passé avec le Comité Miss France prévoyait que l'organisateur fournisse un lieu de représentation en ordre de marche et en assure le service général, étant sous-entendu la surveillance.

Force est de constater qu'un défaut de surveillance est survenu en fin de spectacle entraînant la disparition du matériel de maquillage. Ainsi, la responsabilité du dépositaire sur la chose confiée est engagée.

Le montant du préjudice, déduction faite de la vétusté s'élève à 2 371,29 € pour Madame TORDELLA et 3 270,55 € pour Madame THOMAS.

Considérant les réclamations présentées par Mesdames TORDELLA et THOMAS,

Considérant que la responsabilité de la Commune est engagée et que le préjudice n'a pas été pris en charge par la Sté PARIS NORD ASSURANCES, il revient à la Commune de régler à Mesdames TORDELLA et THOMAS les sommes de 2 371,29 € et 3 270,55 €.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE VERSER à Mesdames TORDELLA et THOMAS les sommes de 2 371,29 € et 3 270,55 € en règlement du préjudice subi,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 20 POUR - 4 ABSTENTIONS** (Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUARESKI).

Le Maire,
Marc Étienne

